

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
du 02/07/2022

L'an deux mille vingt deux,  
Le deux juillet à 10 heures10,  
19 rue du Faubourg du Chambon, 03300 Cusset,

s'est tenue la troisième assemblée générale ordinaire de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne.

Conformément aux statuts de la SCIC SAS, les convocations ont été adressées au moins quinze jours au préalable aux sociétaires par courrier électronique, dans notre cas le 16 juin 2022.

Ce courriel comprenait la convocation à l'assemblée générale avec son ordre du jour, l'état comptable de la SCIC-SAS pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, établi par le cabinet d'expertise comptable Implid prestataire, le rapport annuel de gestion clos au 31 mars 2022, la liste des résolutions soumises au vote, le formulaire de vote à distance et un formulaire de procuration.

Pour cette assemblée générale, Julien PETIT a été désigné président de séance et Loïc MORVAN secrétaire de séance tous les deux faisant partie du Conseil Coopératif.

Chaque sociétaire présent a signé une feuille de présence et le décompte de pouvoirs a pu être fait : 19 sociétaires étaient présents à l'assemblée générale, 8 sociétaires étaient représentés en outre, 5 sociétaires ont fait parvenir un formulaire de vote à distance régulièrement et dans les délais. La représentation est de 32 sociétaires sur 94, soit 34 %, le quorum est donc atteint.

Alain DESCOLS est le Président de Com.TOIT énergie citoyenne, Société Coopérative d'intérêt collectif, à capital variable de 34 600 Euros au moment de la clôture des comptes de l'exercice.

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain DESCOLS, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ; il a également établi et présenté le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Suivent des questions sur les centrales en production, cuisine centrale à Cusset, pôle enfance à Bellerive sur Allier et l'état d'avancement du chantier du marché couvert à Vichy.

Ainsi que des échanges sur les perspectives de nouvelles centrales et leur financement.

**2. A proposés les résolutions suivantes :**

PREMIÈRE RÉOLUTION : approbation du rapport de Gestion.

L'assemblée Générale, approuve le rapport de Gestion arrêté le 31 mars 2022.

Nombre de voix pour : 31    contre : 0    Abstention : 1

DEUXIÈME RÉOLUTION : approbation des comptes.

L'assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et annexes, arrêtés le 31 mars 2022.

Nombre de voix pour : 31    contre : 0    Abstention : 1

**TROISIÈME RÉSOLUTION : affectation du résultat**

L'assemblée Générale décide l'affectation de la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 qui se traduit par une perte de 415 € – quatre cent quinze euros - en report à nouveau.

Nombre de voix pour : 31    contre : 0    Abstention : 1

**QUATRIÈME RÉSOLUTION :**

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL COOPÉRATIF (C.C.)**

Les membres du conseil coopératif au 19 juin 2022 se composait de 8 membres : Alain DESCOLS (2019), Arlette MAUSSAN (2020), Loïc MORVAN (2019), Frédéric PANNE (2020), Julien PETIT (2019), Didier QUEMERET (2020), Jean-Hugues ROY(2019) et Olivier MORVAN (2020).

Les membres du C.C. sont élus pour trois ans renouvelable par tiers. Conformément à nos statuts (Titre V art. 1 point 1.3.), il doit être procédé au renouvellement de deux membres du Conseil Coopératif arrivés au terme de leur mandat : Loïc MORVAN et Alain DESCOLS.

Les deux membres sortants - Loïc MORVAN et Alain DESCOLS - ont souhaité se représenter. Un sociétaire dans l'assemblée - Ghislain NICOLAS - se présente et expose son intérêt pour participer à la gestion de la coopérative

L'élection a alors été réalisée. Alain DESCOLS et Loïc MORVAN, voix pour : 31, contre : 0, Abstention : 1. Ghislain NICOLAS voix pour : 19. Les trois candidats ont été élus.

A l'issue de l'assemblée générale, le C.C. se compose donc de 9 membres : Alain DESCOLS (2022), Arlette MAUSSAN (2020), Loïc MORVAN (2022), Oliver MORVAN (2020), Ghislain NICOLAS (2022), Frédéric PANNE (2020), Julien PETIT (2021), Didier QUEMERET (2020) et Jean-Hugues ROY (2021).

**CINQUIÈME RÉSOLUTION :**

L'assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil coopératif et au président dans l'exécution de leurs fonctions respectives.

Nombre de voix pour : 31    contre : 0    Abstention : 1

**SIXIÈME RÉSOLUTION :**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. Le président et, le cas échéant, le conseil coopératif pourront déléguer ces pouvoirs, en respectant les règles définies par nos statuts.

Nombre de voix pour : 31    contre : 0    Abstention : 1

Fin de l'assemblée générale ce 02/07/2022 à 11:40

De tout ce que dessus, le Président de l'assemblée générale Julien PETIT, a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président de l'assemblée générale ,

Julien PETIT

Le secrétaire de séance

Loïc MORVAN